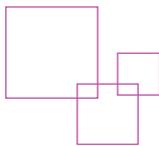


Foccale



PANORAMA DE LA FORMATION QUALIFIANTE DES PERSONNES SANS EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

A partir du rapprochement de données sur les dispositifs de formation continue en faveur des personnes sans emploi en Ile-de-France, cette étude délivre une première photographie de 31 000 personnes entrées en formation qualifiante (certifiante ou professionnalisante) en 2005, en termes de caractéristiques des formations, des bénéficiaires et de logiques de programmation des financeurs.

Depuis trente ans, les dispositifs de formation continue en faveur des personnes sans emploi se sont beaucoup développés avec des contenus et des visées très divers. L'Ile-de-France ne fait pas exception. Ces formations sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), les organismes paritaires collecteurs agréés du congé individuel de formation (OPACIF) et les Assedic¹.

L'objectif de cette étude est de décrire, pour l'année 2005, une partie de ces formations, les actions certifiantes et professionnalisantes (englobées plus communément sous le terme de « qualifiantes » par les financeurs).

Si les objectifs sont proches, à savoir l'acquisition de nouvelles compétences afin de rendre un individu opérationnel dans un métier, la distinction est importante à la fois pour les financeurs et pour les bénéficiaires (cf. page 3). Ce travail de définition permettra par la suite à l'OREF d'établir une comparaison avec la formation initiale et de donner une vision globale de l'appareil de formation.

Ainsi, parmi les principaux financeurs, les programmes de formation retenus sont :

- le programme d'action subventionné (PAS) de l'AFPA,
- les quatre dispositifs qualifiants du Conseil régional,
- les congés individuels de formation accordés aux anciens bénéficiaires de contrats à durée déterminée (CIF-CDD) du FONGECIF,

- les formations qualifiantes financées par les Assedic (cf. Méthodologie p. 7),
- une partie des contrats de professionnalisation (**Figure 1**).

Au total, en 2005, **107 000 actions de formation sont recensées, dont 31 000 formations qualifiantes** ; les actions restantes se répartissent entre la pré-qualification, la remise à niveau, la (re)mobilisation, l'élargissement des compétences et l'appui à la création d'entreprise (cf. Définitions p. 7).

Parmi les 31 000 bénéficiaires retenus², 20 000 ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle et sont à l'origine demandeurs d'emploi, inactifs ou jeunes sortis du système scolaire avec un faible niveau de qualification. Les 11 000 autres sont des personnes sans emploi entrées en contrat de professionnalisation et sont traitées à part, du fait des particularités des bénéficiaires (salariés) et des formations (durée de formation, publics éligibles...) (cf. Zoom sur les contrats de professionnalisation, p. 8).

Quelles sont les caractéristiques de ces formations en termes de niveaux et de spécialités de formation ? Comment se répartissent ces formations entre le certifiant et le professionnalisant ? Quel est le lien avec les besoins de recrutement franciliens ? Qui a accès à la formation ?

Telles sont les questions auxquelles ce premier état des lieux apporte des éléments de réponse.

¹ Plus d'une quarantaine de ces actions sont recensées sur le site du GIP CARIF, rubrique Formation en Ile-de-France.

² On considère dans ce document que le nombre de bénéficiaires de formations qualifiantes équivaut au nombre d'actions de formation (cf. Méthodologie p. 7).

DES FORMATIONS QUALIFIANTES MAJORITAIREMENT DE NIVEAUX IV ET V ET ORIENTÉES VERS LES MÉTIERS DE SERVICES

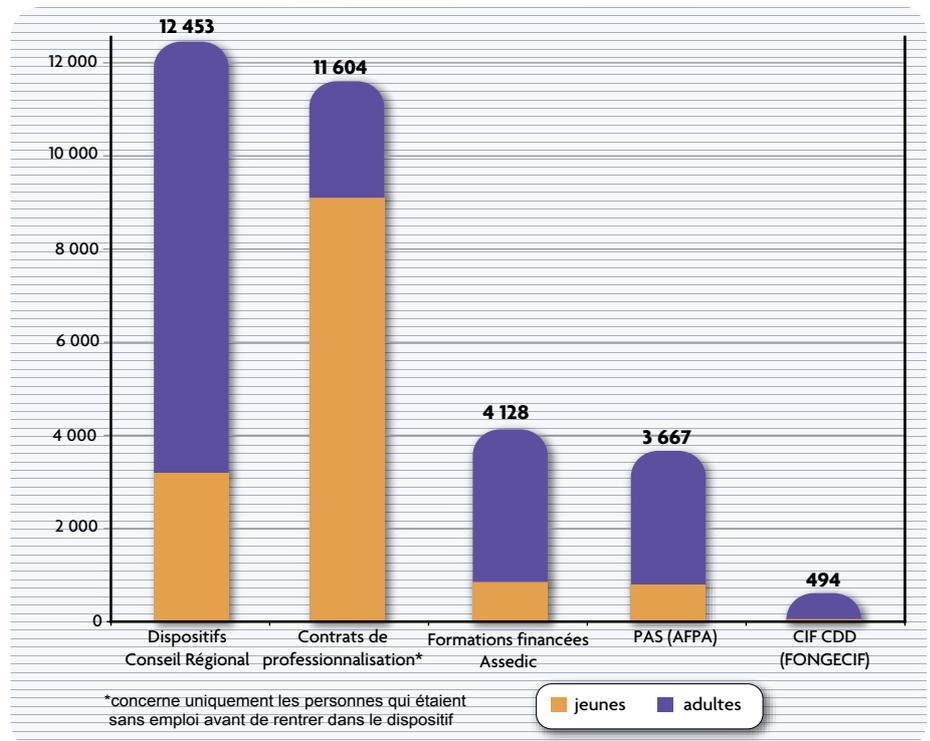
Près de 80 % des formations relèvent de spécialités dites « de services », orientées vers les services aux personnes et les services aux entreprises (Figure 2). Cette prédominance est cohérente avec la composition professionnelle de l'Ile-de-France où les métiers tertiaires représentent 85 % de l'emploi (Niny, 2006) :

- une formation sur cinq s'effectue dans le domaine de l'information-communication-informatique, répondant notamment au fort développement de l'informatique dans bon nombre de métiers ; les formations de niveaux III, II et I sont privilégiées ;
- second domaine le mieux représenté, les formations du travail social-animation-éducation sont généralement de niveau V et préparent aux métiers des services d'aide à la personne (aides à domicile, employés de maison...);
- les plates-formes de transport et de logistique, avec en particulier les aéroports d'Orly, du Bourget et de Roissy, ont favorisé la mise en place de formations essentiellement de niveau V pour les métiers de la manutention, du magasinage, et de la conduite de véhicules ;
- les formations dans le commerce-vente et la finance-comptabilité-ressources humaines sont nombreuses dans les niveaux III ou IV, pour accéder notamment à des métiers d'employés ;
- les formations spécialisées dans les services à la collectivité, essentiellement de niveau V et Vbis, concernent principalement les domaines du nettoyage et de la surveillance.

Les formations dans les domaines dits « de production » regroupent quant à elles 20 % des formations, avec une forte représentation du bâtiment-carrières-génie civil. Les formations de niveau V y sont nombreuses, préparant aux métiers d'ouvriers qualifiés dans l'agro-alimentaire-cuisine, la mécanique automobile, le bâtiment-carrières-génie civil, l'électricité-électronique. Exception notable, dans les formations aux procédés et automatismes industriels, les niveaux IV et III sont les mieux représentés.

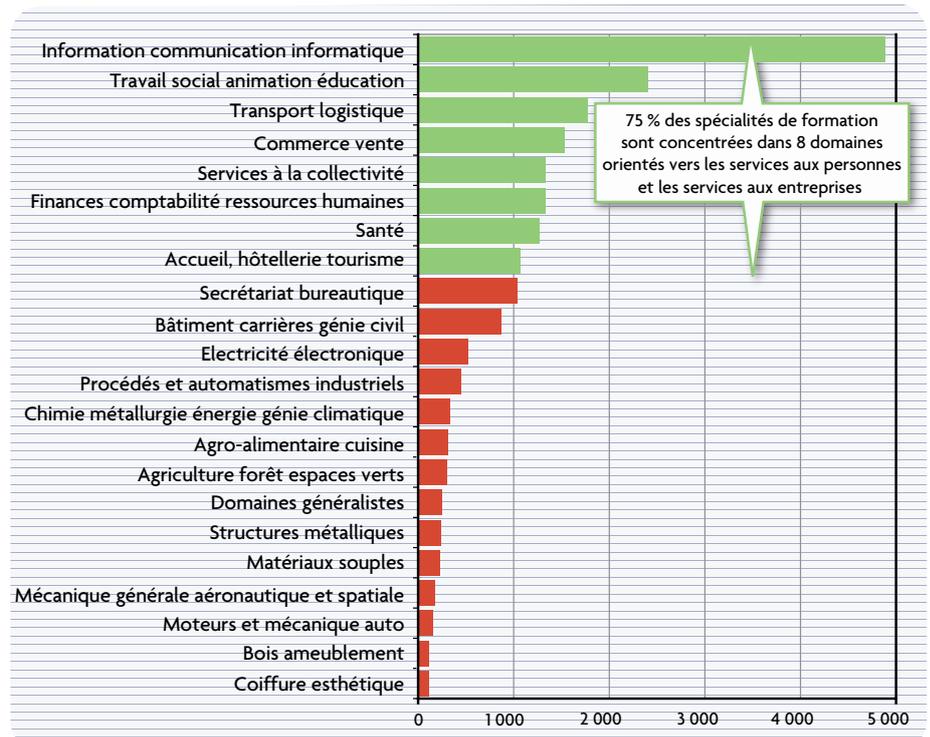
Au final, les niveaux I et II représentent ensemble 12 % des formations qualifiantes (Figure 3) et les niveaux III et IV représentent 18 % chacun. Un peu plus du tiers des formations suivies sont de niveau V. Enfin, 13 % des formations sont de niveaux Vbis et VI. La validation d'une formation pour ces niveaux donne droit à une attestation de fin de stage et non à une certification officielle, ce qui explique le niveau infra V. Elles restent des formations qualifiantes dans le sens où elles permettent de se former à un métier, avec un nombre d'heures de formation important.

Figure 1 - Les actions de formation qualifiante par dispositif et type de public en 2005



Sources : AFPA, Assedic, Conseil régional, DRTEFP et FONGECIF ; traitement : OREF

Figure 2 - Les formations qualifiantes selon les domaines de spécialités de formation en 2005 (hors contrats de professionnalisation)



Sources : AFPA, Assedic, Conseil régional, DRTEFP et FONGECIF ; traitement : OREF

Pour mieux comprendre le rôle de la formation qualifiante dans le paysage de la formation continue, il est nécessaire de la définir plus précisément.

**FORMATIONS CERTIFIANTES
OU FORMATIONS
PROFESSIONNALISANTES :
DES LOGIQUES SECTORIELLES,
INSTITUTIONNELLES ET
D'INTERVENTION SUR LE MARCHÉ
DU TRAVAIL DIFFÉRENTES**

Une formation certifiante vise l'acquisition de nouvelles compétences dans un parcours complet de formation pour obtenir une certification (ensemble des diplômes et titres des différents ministères certificateurs) reconnue au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)³. Dans notre champ d'étude, sont ajoutés l'ensemble des certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés par les branches, même ceux non inscrits au RNCP.

L'obtention d'une certification à l'issue d'une formation permet à un individu d'évoluer plus facilement d'une branche professionnelle à une autre, car la certification qu'il possède renvoie à une reconnaissance officielle.

Une formation professionnalisante ne donne lieu à aucune certification reconnue au RNCP ni à aucun CQP. Elle peut déboucher sur une attestation, une certification intermédiaire (première étape d'une certification), ou une qualification reconnue dans la classification d'une seule convention collective de branche (autre qu'un CQP). De ce point de vue, les formations de niveaux Vbis et VI sont toujours professionnalisantes.

Globalement, en Ile-de-France, **42 % des formations sont certifiantes et 58 % professionnalisantes.** Le poids important de certaines spécialités de formation presque exclusivement professionnalisantes peut l'expliquer (**Figure 4**) :

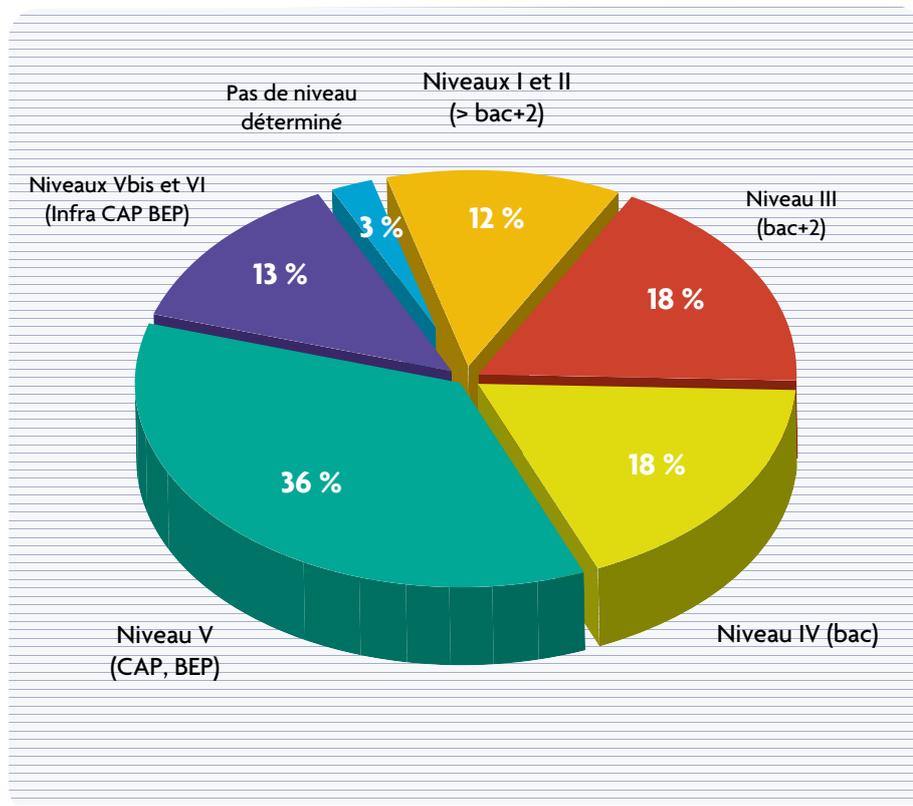
- des formations « pointues » où le renouvellement des technologies est rapide, notamment dans la spécialité information-communication-informatique,

par exemple les formations aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

- des formations qui visent la validation de certificats de compétences ou d'habilitations spécifiques obligatoires pour l'exercice de certaines activités, du type passation de permis poids lourds, renouvellement de la FIMO et du CACES⁴;
- des formations de niveaux Vbis et VI validées par la remise d'une attestation ; ces formations sont programmées le plus souvent pour répondre à des besoins de recrutement immédiats. Ainsi, dans les services à la collectivité, plus de la moitié des formations sont de niveau infra V (métiers du gardiennage, du nettoyage...);
- des formations permettant à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder à une première étape de certification reconnue (certifications intermédiaires infra V) et d'être plus rapidement autonomes sur un poste de travail. Par exemple, les formations préparant aux métiers des services d'aide au domicile des personnes.

Le « professionnalisant » regroupe donc des formations assez hétérogènes : de l'ajout de compétences généralement de niveau III et plus, à des « certifications intermédiaires » de niveau peu élevé. En revanche, la finalité est toujours de rendre les personnes rapidement opérationnelles sur un poste de travail.

Figure 3 - Les formations qualifiantes par niveau de formation suivie en 2005 (hors contrats de professionnalisation)



Sources : AFPA, Assedic, Conseil régional, DRTEFP et FONGECIF ; traitement : OREF

Dans d'autres domaines au contraire, les formations certifiantes sont prédominantes. Elles représentent 80 % des formations dans les domaines dits « de production » comme l'électricité-électronique, l'agro-alimentaire-cuisine, le bâtiment-carrière-génie-civil et les structures métalliques. Ces formations s'inscrivent en général dans une longue tradition de pratiques de certifications.

Le caractère professionnalisant ou certifiant des formations est donc fortement lié aux spécialités de formation, avec une prédominance du certifiant dans les spécialités de « production » en général.

La répartition entre ces deux catégories diffère aussi selon le financeur :

- l'Etat via l'AFPA, et le FONGECIF via les CIF-CDD, financent quasi-exclusivement des formations certifiantes (respectivement 98 % et 72 %) ;
- le Conseil régional et les Assedic financent davantage de formations professionnalisantes (respectivement 67 % et 87 %).

³ www.rncp.fr

⁴ CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

FIMO : Formation Initiale Minimum Obligatoire

**L'AFPA ET LE FONGECIF :
L'ACCÈS À L'EMPLOI PAR
L'ACQUISITION DE CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES RECONNUES**

Le programme d'action subventionné (PAS) annuel de l'AFPA met en œuvre la politique du ministère chargé de l'emploi en matière de lutte contre le chômage. Dans ce cadre, il contribue à améliorer l'accès des actifs à la qualification en fonction des besoins du marché du travail, aux plans national, régional et local. L'AFPA assure ainsi le suivi du stagiaire jusqu'à l'obtention d'un titre professionnel, ce qui explique la quasi-exclusivité des formations certifiantes dans ce programme. Les formations les plus fréquentes sont l'informatique, le bâtiment-carrière-génie civil, et le secrétariat-bureautique.

Quant au CIF-CDD financé par le FONGECIF, le poids du certifiant s'explique par le passage de certifications dans la finance-comptabilité de niveau III, et dans une moindre mesure dans l'informatique. La part du professionnalisant reste non négligeable,

avec en particulier les formations dans le transport et la logistique de niveau V. Si le FONGECIF finance majoritairement des projets de formation individuels émis par les bénéficiaires, il retient en priorité les demandes déposées par des salariés présentant certains critères d'âge, de niveau de qualification ou de niveau de diplôme.

**LES ASSEDIC ET LE CONSEIL
RÉGIONAL : DES FORMATIONS
PROFESSIONNALISANTES POUR UN
RETOUR RAPIDE VERS L'EMPLOI**

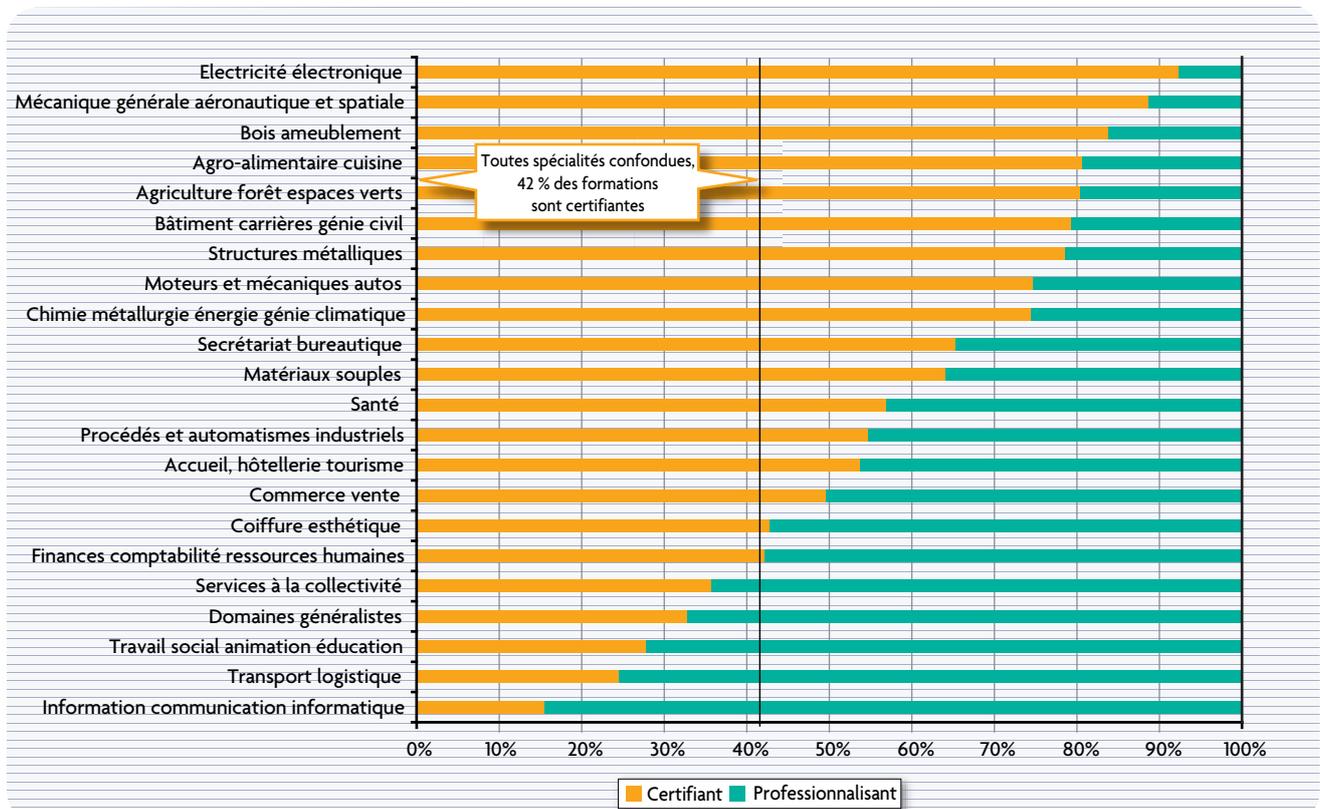
Les Assedic utilisent l'enquête Besoins de Main d'Oeuvre comme outil d'aide à la décision, afin de mieux connaître les intentions des établissements en matière de recrutement et d'y adapter leur effort de financement des formations. Selon cette enquête, les conducteurs routiers et grands routiers font partie des dix métiers avec les plus fortes difficultés de recrutement. De ce fait, en 2005, 24 % des formations financées par les Assedic préparent aux métiers du transport

et de la logistique (**Figure 5**). Les deux autres spécialités de formation les plus fréquemment financées sont les services à la collectivité et le commerce-vente qui préparent à des métiers particulièrement recherchés en Ile-de-France en 2005, les agents d'entretien et les commerciaux.

Pour identifier les besoins en formation, le Conseil régional croise différentes sources d'information : les taux de placement des bénéficiaires dans l'emploi, les métiers en tension (données ANPE-DRTEFP), l'enquête Besoins de Main d'Oeuvre et les futurs besoins en recrutement jusqu'en 2015 (Lainé, Niny, 2007).

Le premier dispositif du Conseil régional est le Programme Régional Qualifiant (PRQ), qui comprend à la fois des formations certifiantes et professionnalisantes. Par ailleurs, une part importante des stagiaires (44 %) bénéficient de deux programmes de formations professionnalisantes : celui des formations aux métiers des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et celui des formations aux métiers des Services d'Aide aux Domiciles des Personnes. Ce dernier permet à des personnes

Figure 4 - Les spécialités de formation selon l'objectif de formation suivie en 2005 (hors contrats de professionnalisation)



Sources : AFPA, Assedic, Conseil régional, DRTEFP et FONGECIF ; traitement : OREF.

éloignées de l'emploi (jeunes, mères de famille voulant reprendre une activité...) d'accéder à une validation intermédiaire, première étape vers une certification reconnue par le ministère en charge des affaires sociales. Dans ce cas, le classement dans la catégorie « professionnalisant » peut être discuté car le bénéficiaire est bien dans une démarche d'obtention d'une certification complète et reconnue.

Le financement des formations est donc majoritairement subordonné à des analyses des besoins en emploi, à court terme au moins, en Ile-de-France. Cependant, tous les publics qui en auraient besoin peuvent-ils accéder à ces dispositifs ?

QUI A ACCÈS À LA FORMATION QUALIFIANTE ?

En Ile-de-France, les entrées en formation qualifiante sont inégales selon le profil des personnes. Seules 44 % de femmes y ont accès, alors qu'elles représentaient en 2005 50 % des chômeurs⁵. A une inégalité selon le genre, s'ajoutent des différences selon l'âge : on ne compte que 6 % de personnes de 50 ans et plus, alors que les seniors représentent 19 % des chômeurs dans la région. Au contraire, les jeunes de

moins de 26 ans sont beaucoup plus présents (23 %) pour une proportion parmi les chômeurs de 21 % (**Figure 1**). Cette répartition par tranche d'âge se vérifie pour trois dispositifs, à l'exception du CIF-CDD. Cette remarque est d'autant plus importante que les contrats de professionnalisation, où les jeunes sont très largement majoritaires, ne sont pas pris en compte ici. La faible part des plus âgés est un constat que l'on retrouve dans la plupart des analyses sur la formation continue, qu'elles concernent les salariés ou les demandeurs d'emploi (cf. Pour en savoir plus p. 8).

⁵ Source : Enquête Emploi 2005, chômeurs au sens du BIT (notion plus proche du potentiel de « personnes sans emploi » éligibles aux actions de formation qualifiante que les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE)

Figure 5 - Les spécialités de formation selon le financeur en 2005 (hors contrats de professionnalisation)

Dispositifs et programmes qualifiants	Domaines de spécialités de formation les mieux représentés	Domaines de spécialités de formation les moins représentés
CIF CDD	<ul style="list-style-type: none"> - Information-communication, informatique (22 %) (essentiellement informatique et métiers du spectacle) - Finances, comptabilité, ressources humaines - Transport-logistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Moteurs et mécanique auto - Structures métalliques - Mécanique générale, aéronautique et spatiale
Programmes qualifiants financés par le Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> - Information-communication, informatique (essentiellement le programme TIC) (31 %) - Travail social, animation, éducation - Finance, comptabilité, ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanique générale, aéronautique et spatiale - Coiffure-esthétique - Chimie, métallurgie, énergie, génie climatique
Formations qualifiantes financées par les Assedic	<ul style="list-style-type: none"> - Transport-logistique (24 %) - Services à la collectivité - Commerce-vente 	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanique générale, aéronautique et spatiale - Matériaux souples - Bois-ameublement
Programme d'action subventionné (PAS) AFPA	<ul style="list-style-type: none"> - Information-communication, informatique (15 %) (essentiellement informatique) - Bâtiment-carrières-génie civil - Secrétariat-bureautique 	<ul style="list-style-type: none"> - Coiffure-esthétique - Agriculture, forêt, espaces verts - Santé
Contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce-vente (26 %) - Finances, comptabilité, ressources humaines - Information-communication, informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Moteurs et mécanique auto - Structures métalliques - Electricité-électronique

Sources : AFPA, Assedic, Conseil régional, DRTEFP et FONGECIF ; traitement : OREF

Le niveau des formations suivies diffère aussi selon le public. Celui des jeunes est moins élevé que celui des adultes : 5 % des jeunes suivent une formation de niveau I ou II contre 15 % pour les adultes. De même, 57 % des jeunes de moins de 26 ans suivent une formation de niveau V et infra ; les adultes sont 47 % à se former sur ces niveaux. Le public jeune comprend en effet de nombreux sortants du système scolaire sans diplôme, qui ont besoin de suivre un parcours d'insertion avant de pouvoir accéder à une première certification. Les jeunes sont d'ailleurs beaucoup plus présents dans les domaines qui préparent à des formations certifiantes : coiffure-esthétique, commerce-vente, électricité-électronique, santé... A l'inverse, les formations professionnalisantes sont plutôt privilégiées par les adultes pour actualiser ou élargir leurs compétences (informatique par exemple) ou acquérir une qualification dans des métiers embauchant des personnes souvent déjà expérimentées (conducteurs de véhicules...), ou pour accéder à une certification intermédiaire (services à la personne, agent de sécurité...) tout en s'assurant une insertion rapide sur le marché du travail.

Toutefois, si les financeurs programment des formations en fonction des besoins de recrutement identifiés et des profils du public (jeunes peu qualifiés, formations destinées aux personnes les plus éloignées de l'emploi), certains métiers continuent à être « en tension » malgré les mesures de formation mises en place par les décideurs.

DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT QUI PEUVENT PERDURER

Si la réponse formation a un impact certain sur les ajustements entre besoins et offre de compétences sur le marché du travail, elle peut, dans certains cas, être inadaptée ou insuffisante pour répondre aux besoins des entreprises.

Le coût des formations peut dans certains cas limiter le nombre de sessions et de bénéficiaires. L'installation de matériels spécifiques peut ainsi s'avérer onéreuse pour la préparation aux métiers de cuisinier ou de technicien de maintenance industrielle, par

exemple, sauf éventuellement dans le cas des formations en alternance où les coûts sont partagés avec les entreprises.

Le manque d'attractivité des métiers préparés, souvent lié à des conditions de travail ou de salaire difficiles, et parfois dû à un déficit d'image, peut aussi expliquer que les demandeurs d'emploi ne soient pas suffisamment nombreux à s'inscrire dans des formations pourtant programmées, par exemple dans le bâtiment. Les bénéficiaires peuvent également trouver un emploi après leur formation mais ne pas y rester, le motif de départ le plus répandu étant la démission (conducteurs routiers, cuisiniers, aides à domicile). Dans ce cas, malgré un potentiel de personnes qualifiées, les employeurs sont confrontés à un turn-over élevé qui rend chroniques leurs difficultés de recrutement. Sur ce type de besoins, on parle souvent de tensions « structurelles », toujours présentes même en période de basse conjoncture, par opposition aux tensions conjoncturelles, temporaires, liées à un accroissement de l'activité des entreprises, donc des besoins d'embauche.

Angélique Hénaux

Indicateurs

31 000

PERSONNES SANS
EMPLOI SONT ENTRÉES
EN FORMATION
QUALIFIANTE EN 2005

23 %

SONT DES JEUNES DE
MOINS DE 26 ANS

42 %

DES FORMATIONS
SONT CERTIFIANTES ET

58 %

PROFESSIONNALISANTES



LA COMPARAISON AVEC LES DONNÉES NATIONALES DE LA DARES

La diversité des financeurs de la formation continue des personnes sans emploi rend le suivi des formations complexe. A ce jour, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) est la seule à publier chaque année ses analyses, élaborées à partir de la base régionalisée des stagiaires de formation professionnelle (BREST) constituée des données de chaque organisme gestionnaire de la rémunération ou de la protection sociale des stagiaires (Tugores, 2007). Si à l'origine, l'objectif est identique (rapprocher des bases de données pour donner une vision d'ensemble), l'origine de ces données est quelque peu différente. De plus, le groupe de travail « offre de professionnalisation » piloté par l'OREF et composé des différents financeurs de formation a posé des hypothèses de travail spécifiques à ses problématiques d'emploi-formation qui empêchent toute comparaison directe :

- sont ajoutés les CIF-CDD et une partie des contrats de professionnalisation ;
- sont retenues uniquement les formations qualifiantes soit une partie seulement de la base BREST ;
- est recensé un nombre de bénéficiaires, tandis que la DARES comptabilise un nombre d'actions de formation. Une personne peut donc y être comptée plusieurs fois si elle effectue plusieurs formations dans une même année.

Toutefois, le travail de l'OREF est complémentaire à celui de la DARES : il offre un zoom régional, avec des critères d'exploitation qui ne sont pas encore utilisés au niveau national : l'objectif de formation, le niveau de formation visé, les spécialités de formation.

DÉFINITIONS

LES FORMATIONS CERTIFIANTES ET PROFESSIONNALISANTES

Dans les dispositifs de formation continue, les actions de formation sont classées selon leur objectif. Le glossaire LHEO du ministère chargé de l'emploi en comptabilise sept : la certification, la professionnalisation, la préparation à la qualification, la remise à niveau, la (re)mobilisation, le perfectionnement-élargissement des compétences et la création d'entreprise.

Les formations certifiantes et professionnalisantes étudiées ici sont rassemblées sous le terme de formations qualifiantes, terminologie employée par les financeurs.⁶

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION

La Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF) a été élaborée par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) et mise à jour en 1991. Elle est agrégée ici en 22 positions (détail sur le site de l'OREF : www.oref-idf.org).

LES NIVEAUX DE FORMATION SUIVIS

Le niveau attribué à une certification permet un positionnement par rapport à l'emploi notamment par le biais des conventions collectives. Le niveau de formation suivi correspond à la nomenclature de 1969 qui se décompose en cinq niveaux : **niveau V** (niveau CAP, BEP), **niveau IV** (niveau bac), **niveau III** (niveau BTS, DUT), **niveaux I et II** (niveau licence et supérieur)⁷. La nomenclature utilisée par les Assedic comporte deux niveaux de formation supplémentaires : les niveaux Vbis et VI, correspondant à la nomenclature des niveaux de formation de 1967. En réalité, les formations de ces deux niveaux sont validées par une attestation de fin de stage et non par une certification reconnue au RNCP, ce qui explique le niveau infra V. C'est pourquoi ces formations sont classées dans les formations professionnalisantes et non certifiantes.

⁶ Source : glossaire du ministère chargé de l'emploi (www.LHEO.org)

⁷ www.cncp.gouv.fr

MÉTHODOLOGIE

LES FORMATIONS QUALIFIANTES DU CONSEIL RÉGIONAL ET DES ASSÉDIC

Les formations qualifiantes financées par le Conseil régional se répartissent au sein de quatre programmes : le programme régional qualifiant (PQR), les formations aux métiers des services d'aide au domicile des personnes, les formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture et les formations aux métiers des technologies de l'information et de la communication (TIC). Sont éligibles tous les demandeurs d'emploi indemnisés et non indemnisés ainsi que les jeunes sans qualification ne relevant plus de l'Education nationale, même non inscrits à l'ANPE.

Les formations financées par les Assedic prennent en compte les actions de formation préalables à l'embauche (AFPE), les formations sélectionnées par concours financier et les formations homologuées. Seuls les demandeurs d'emploi indemnisés et ayant un projet de formation validé dans leur projet d'action personnalisé (PAP) ont accès aux formations des Assedic.

LES DISPOSITIFS EXCLUS DE L'ANALYSE

Ne sont pas pris en compte la validation des acquis de l'expérience (VAE), et les formations financées par la Mairie de Paris et les Conseils généraux, en raison de problèmes de collecte d'information.

UN BÉNÉFICIAIRE = UNE ACTION DE FORMATION QUALIFIANTE

Des hypothèses ont été posées pour estimer un nombre de bénéficiaires à partir d'un nombre d'actions de formation : les actions de formations qualifiantes étant particulièrement longues, on peut considérer qu'un individu qui va jusqu'au bout de sa formation, ne peut en suivre qu'une par an.

Des doubles comptes liés au fait que des bénéficiaires peuvent suivre plusieurs modules de formation qualifiante ont été éliminés.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires est considéré comme égal au nombre de formations qualifiantes, soit 31 000.

Créé en janvier 2005 au sein du GIP CARIF Ile-de-France, l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) est **une structure d'aide à la décision**, en amont de la programmation de l'offre de formation, pour l'Etat et la Région qui en sont les financeurs, mais aussi pour l'ensemble des acteurs qui ont à réfléchir sur la conception et la mise en place de politiques d'emploi, d'insertion et de formation sur les territoires franciliens. Son **comité de programmation** est composé de représentants de l'Etat (DRTEFP, les Académies et la direction régionale de l'INSEE), des partenaires sociaux et de la Région. Il est présidé par **Michèle Valladon**, conseillère régionale, présidente du GIP CARIF Ile-de-France.

La **commission technique**, composée des experts des services des commanditaires et de personnalités qualifiées, est chargée de valider techniquement les propositions de travaux et les réalisations.

Le département OREF du GIP CARIF Ile-de-France est dirigé par **Christine Bruniaux**.

Pour en savoir plus...

Tableaux détaillés de l'étude et travaux de l'OREF sur www.oref-idf.org

DRTEFP Ile-de-France (2006), « Les contrats de professionnalisation en 2005 » Bref Ile-de-France, n°30, décembre, 6 p.

Fleuret Aurore, Zamora Philippe (2005), « La formation professionnelle des chômeurs », France, Portrait Social 2004/2005, Insee, 22 p.

Fournier Christine et al (2001), « Un panorama de la formation continue des personnes en France », Bref, Céreq, n°172, février, 4 p.

Lainé Frédéric, Niny Bouchra (2007) « Les besoins en recrutement en Ile-de-France à l'horizon 2015 », Focale n°5, OREF Ile-de-France, mai, 8 p.

Niny Bouchra (2006), « La matrice métiers-secteurs en Ile-de-France », Focale n°2, OREF Ile-de-France, août, 6 p.

Roy Nathalie, (2006) « Panorama de la formation professionnelle initiale en Ile-de-France », Focale n°4, OREF Ile-de-France, décembre, 6 p.

Tugores François (2007), « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2005 », Premières Informations Premières Synthèses, n°26.3, juin, 8p.

A paraître :

→ Grand Angle n°2 : l'évolution de l'emploi et du chômage dans les familles professionnelles franciliennes

ZOOM SUR LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Depuis le 1^{er} octobre 2004, le **contrat de professionnalisation** remplace les trois contrats d'insertion en alternance (qualification, adaptation, orientation). Un peu plus de 30 800 personnes ont commencé un contrat de professionnalisation en 2005, ce qui en fait **le premier dispositif de formation qualifiante continue d'Ile-de-France**. Parmi elles, 11 600 (soit 35 %) étaient sans emploi avant de rentrer dans le dispositif (stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, ou inactifs). Les autres provenaient du système scolaire ou avaient un contrat de travail (apprentissage, contrat aidé, CDD, intérim).

Sur l'ensemble du dispositif, les trois quarts des formations se répartissent principalement entre sept domaines de spécialité : commerce-vente (un quart des formations), finance-comptabilité-ressources humaines, information-communication, informatique, secrétariat-bureautique, transport-logistique, santé et accueil-hôtellerie-tourisme. Les domaines de la production regroupent 7 % des formations, les mieux représentés étant celui qui englobe chimie, métallurgie, énergie et génie climatique, et celui de l'agro-alimentaire-cuisine.

Une analyse des formations et des bénéficiaires par profil met en évidence un lien entre certaines spécialités de formation et les parcours des bénéficiaires avant d'entrer dans le dispositif.

Le premier tiers, au centre de notre analyse, est constitué de personnes sans emploi (chômeurs, inactifs et stagiaires de la formation professionnelle) qui veulent reprendre une activité. Ils s'inscrivent principalement dans des formations orientées vers les besoins immédiats de recrutement sur le marché du travail : services à la collectivité, transport-logistique, travail social-animation-éducation et commerce-vente. Si les deux premiers domaines comprennent essentiellement des formations professionnalisantes, le travail social-animation-éducation et le commerce-vente comprennent des formations majoritairement certifiantes expliquant, pour ces publics, la répartition équilibrée entre le certifiant et le professionnalisant.

Le second tiers des bénéficiaires était dans le système scolaire et poursuit sa formation. 72 % d'entre eux suivent une formation certifiante, principalement dans le commerce-vente, la finance-comptabilité-ressources humaines et l'information-communication-informatique.

Le dernier tiers concerne ceux qui avaient déjà un contrat de travail (dont l'apprentissage), et qui veulent améliorer leur qualification tout en continuant à travailler. Outre les formations commerce-vente et finance-comptabilité qui se retrouvent dans les trois profils, la forte représentation des formations liées à la production explique la prédominance des formations certifiantes (61 %).

Le contrat de professionnalisation est donc spécifique dans le sens où il s'adresse à des publics diversifiés ayant des objectifs et des attentes propres. Cependant, pour les personnes sans emploi, il ressemble fortement aux autres programmes : des formations préparant à des métiers en difficulté de recrutement pour assurer un retour plus rapide vers l'emploi.